Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_01-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 39

Ayant donné procuration : 3

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_01-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 9 février 2026
Rapporteur : M. LE BUHAN

Conseil municipal

Délibération

1 - Budget principal de la Ville – Budget primitif 2026

Exposé des motifs

Le budget primitif 2026 du budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 104 578 396 € (mouvements budgétaires).

Il est établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	13 853 690,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 380 820,00
014	Atténuations de produits	35 200,00
65	Autres charges de gestion courante	9 955 822,00
Total des dépenses de gestion courante		**71 225 532,00**
66	Charges financières	1 536 590,00
67	Charges spécifiques	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	49 100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**72 821 222,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 683 790,00*
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	*2 700 000,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***4 383 790,00***
TOTAL		**77 205 012,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
70	Produits des services, du domaine et ventes.	5 864 331,00
73	Impôts et taxes	49 253 029,00
74	Dotations et participations	19 693 321,00
75	Autres produits de gestion courante	634 931,00
013	Atténuations de charges	441 400,00
Total des recettes de gestion courante		**75 887 012,00**
76	**Produits financiers**	800,00
77	**Produits spécifiques**	30 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**75 917 812,00**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	*1 287 200,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***1 287 200,00***
TOTAL		**77 205 012,00**
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**3 096 590,00**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_01-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	824 624,00
204	Subventions d'équipement versées	1 615 891,00
21	Immobilisations corporelles	2 894 391,00
23	Immobilisations en cours	11 656 778,00
Total des dépenses d'équipement		**16 991 684,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 897 000,00
	Dont remboursement du capital	*4 897 000,00*
	Dont remboursements anticipés temporaires	*4 000 000,00*
Total des dépenses financières		**8 898 500,00**
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers	
4581	Opérations sous mandat	196 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**26 086 184,00**
		25 589 594,00
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	*1 287 200,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***1 287 200,00***
TOTAL		**27 373 384,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 527 249,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 830 080,00
	Dont emprunts nouveaux	*12 830 080,00*
	Dont remboursements anticipés temporaires	*4 000 000,00*
23	Immobilisations en cours	478 000,00
Total des recettes d'équipement		**19 835 329,00**
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)	2 600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	187 265,00
Total des recettes financières		**2 787 265,00**
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers	
4582	Opérations sous mandat	367 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		**22 989 594,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 683 790,00*
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	*2 700 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 383 790,00***
TOTAL		**27 373 384,00**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_01-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 14 du Conseil municipal du 12 décembre 2022 adoptant la nomenclature M57 ;

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 27 février 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint-Brieuc ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil municipal du 15 décembre 2025 relative aux orientations budgétaires pour 2026 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026, arrêté comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Présents : 39	Pouvoirs : 3	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 34	Voix Contre : 8	Abstention : 0	

Votes contre : Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS

MAIRIE de ST-BRIEUC (Côtes d'Armor)